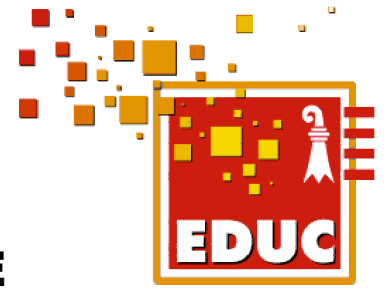




INTERNET ET SÉCURITÉ



DES FAITS :

- La sécurité des élèves bénéficiant de l'accès à l'internet est une préoccupation majeure et constante du Centre d'Émulation Informatique du Jura (CEIJ) depuis l'arrivée d'internet dans les écoles.
- Ce souci est aussi celui des enseignants qui sont informés de ces enjeux.

DES RÈGLES :

- Aucun élève n'est autorisé à utiliser l'internet à l'école hors du contrôle d'un enseignant.
- L'enseignant assure un encadrement pédagogique ; il met les élèves en garde, il leur explique les risques potentiels et les moyens de s'en protéger.
- Les accès à l'internet depuis le réseau scolaire font l'objet d'un filtrage cantonal à la source qui empêche l'accès à des sites jugés inopportuns.
- Des chartes de référence sont proposées aux écoles qui peuvent les adapter.
- Les élèves bénéficient d'une éducation aux médias dans le cadre du plan d'études. Ils utilisent les médias et apprennent à analyser et à porter un regard critique sur les contenus.

DES MISES EN GARDE :

- Il importe de ne pas minimiser les risques liés au clavardage, aux forums, aux blogs et à toutes les dérives possibles dans ces divers types de dialogue.
- Il ne faut pas sur-évaluer les risques liés à l'internet par rapport à ceux de la presse écrite disponible dans chaque kiosque, de certaines émissions TV, des vidéos (même sur téléphones portables !) ou DVD et des jeux parfois violents auxquels les élèves ont facilement accès en-dehors de l'école.
Le danger existe également quand l'enfant se connecte seul depuis chez lui ; là encore la meilleure prévention réside dans la présence d'un adulte ou la relation de confiance établie avec les parents.
- Aucune machine, aucun logiciel n'est à même d'assurer une protection totale et sans faille.

CONCLUSION :

- Des centaines d'élèves travaillent régulièrement et depuis des années sur Internet, y récupèrent des données ou utilisent des sites d'entraînement sans qu'il y ait eu de problèmes majeurs.
- Il n'y a pas de société sans risques. L'important c'est d'apprendre à les gérer.
- Le développement de la connaissance du monde informatique et médiatique et de ses règles de fonctionnement est une tâche conjointe de l'école et de la famille. Elle ne saurait être déléguée à des intervenants extérieurs dont la motivation première n'est pas d'ordre éducatif.